



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Ventes déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme FRSEA BFC pour le compte d'un stagiaire. Toute commande/demande de formation auprès de l'organisme implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire des présentes Conditions Générales de Ventes. La FRSEA BFC désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 1 Rue des Coulots - 21110 BRETENIERE.

La FRSEA BFC met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Bretenière, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Inscription et attestation

- L'inscription ferme et définitive sera prise en compte à réception du formulaire d'inscription en ligne ou du bulletin d'inscription dûment complété et signé, dans le délai imparti, indiqué sur le bulletin d'inscription. Le stagiaire atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le bulletin d'inscription.
- L'Organisme de Formation, FRSEA BFC, s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours avant le début de la formation.
- À l'issue de la formation, la FRSEA BFC s'engage à fournir une attestation de formation/certificat de réalisation.
- Le stagiaire s'engage à suivre l'intégralité de la formation. Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur envoyé avec la convocation.
- Les supports pédagogiques sont mis à disposition le jour de la formation.
- La participation à la formation "Prévenir et évaluer les risques" entraîne l'ouverture d'un compte Systera. Un login avec mot de passe seront communiquées à chaque stagiaire.
- La participation à certaines formations entraîne la création d'un espace apprenant. Un lien est envoyé par mail.

Objet et champ d'application

Conditions proposées pour l'organisation de formations.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer soit avant ou à l'exécution de la prestation, soit à la fin de la journée de formation.

Prise en charge

- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires. La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).
- Si le stagiaire bénéficie d'un financement par OCAPAT, via l'offre régionale OCAPAT, il doit faire une demande de prise en charge 7 jours avant le début de la prestation à OCAPAT. Le stagiaire est tenu de fournir l'accord de prise de financement avant le 1er jour de formation. Dans le cas où la FRSEA BFC ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, effectuée via l'offre régionale, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.
- Si le stagiaire bénéficie d'un financement des fonds mutualisés VIVEA, la FRSEA BFC se charge d'adresser la demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le stagiaire atteste être à jour des cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour des cotisations MSA) et doit donner son consentement avant la formation. Dans le cas où la FRSEA BFC ne recevrait pas l'accord de prise en charge VIVEA avant le 1er jour de la formation, FRSEA BFC pourra demander un complément d'information et des justificatifs auprès du stagiaire concerné. Dans le cas où les justificatifs seraient manquants, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au stagiaire.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

- En cas d'annulation ou de report, l'organisme s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date de prévue de formation.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire, une notification par mail doit être faite en amont de la formation à l'adresse suivante :Email du Représentant de l'Organisme . En cas d'annulation non prévenue de la part du stagiaire, les coûts pédagogiques lui seront facturés.

Réclamation

En cas de réclamation, l'Organisme de Formation s'engage à donner une réponse écrite dans un délai de 3 semaines après la formation.

Programme

Les programmes des formations sont mis à disposition des stagiaires via le bulletin d'inscription ou sur demande. Suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants le jour de la formation, le formateur pourra modifier les contenus des formations pour les adapter à son public.

Propriétés intellectuelles et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la FRSEA BFC. Le client s'engage à ne pas utiliser,

transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formation.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à l'organisme Nom de l'organisme sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier stagiaire pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Les demandes seront à effectuer à l'adresse : formation@frseabfc.com

Conditions sanitaires

En période de crise sanitaire, l'Organisme de Formation s'engage à assurer l'accueil en sécurité des stagiaires selon les recommandations sanitaires en vigueur.